

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le neuf décembre deux mille vingt quatre à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MASSIAC, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Vivien BATIFOULIER, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Xavier FURNAL, Eric JOB, Pierre JUILLARD, Philippe LEBERICHEL, Jérôme LUSSERT, Danièle MAJOREL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Philippe ROSSEEL, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDE, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Eric VIALA

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Frédérique BUCHON, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, Magali CRAUSER, Jennifer DEVEZE, David GENEIX, Danielle GOMONT, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Luc LESCURE, Michel MARSAL, Colette PONCHET-PASSEMARD, Ghyslaine PRADEL, Jean-Paul REBOUL, Félix ROCHE, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe SARANT, Marie-Laure TIBLE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER, Roland VERNET

Pouvoirs :

Jennifer DEVEZE pouvoir à Philippe ROSSEEL, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER, Félix ROCHE pouvoir à Pierrick ROCHE, Philippe SARANT pouvoir à Philippe LEBERICHEL, Roland VERNET pouvoir à Georges CEYTRE

Date de convocation : 03 décembre 2024

Secrétaire de séance : Djuwan ARMANDET

Membres en exercice : 57

Présents : 29 – Pouvoirs : 5 – Votants : 34

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0
Non votants : 0

Objet : Convention pour la gestion de proximité du transport scolaire 2025-2035 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des transports ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le règlement régional des Transports Scolaires ;

Vu la convention de gestionnaire de proximité des transports scolaires en date du 14 novembre 2018 à échéance du 31 août 2023 approuvée par délibération n°1632 du 29 mars 2018 ;

Vu la délibération n° 2023-CC-137 en date du 20 juillet 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention de gestionnaire de proximité des transports scolaires entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Hautes Terres Communauté jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Considérant le projet de convention pour la gestion de proximité des transports scolaires proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant que ce projet n'apporte pas de modification majeure par rapport à l'avenant en cours d'exécution et que le reste à charge de Hautes Terres Communauté correspond aux charges de personnels assurant les missions techniques ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 21 octobre 2024 ;

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes fixant les missions de gestionnaire de proximité du transport scolaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents ;

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.